

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 22 septembre 2022  
Date de l'affichage : 22 septembre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 52 + 1 suppléée + 5 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 58

<b>OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA CC THELLOISE - MODIFICATIONS</b>
--

Numéro de la Délibération : 290922-DC-109

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Robert JOYOT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Michèle BRICHEZ, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Christèle MARIN.

MM. Marc VIRION, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Louis GOUPIL, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont suppléée :**

- Mme Christelle GAUVIN par M. Eric BRETON.

**Dont représentés :**

- M. Marc VIRION par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Josiane VANDRIESSCHE par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Marianne LEMOINE par Mme Annie BLANQUET.
- M. Philippe ELOY par Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune de ERCUIS.

**OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL DE LA CC THELLOISE -  
MODIFICATIONS**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 191220-DC-II.6.2 du 19 décembre 2019 portant adoption du règlement intérieur du personnel communautaire modifié par délibération n° 110220-DC-II.4.3 du 11 février 2020, par délibération n° 150920-DC-I.10 du 15 septembre 2020, par délibération n°251121-DC-IV.1 du 25 novembre 2021 et par délibération n°161221-DC-IV.5 du 16 décembre 2021 ;
- L'avis favorable des représentants du Comité Technique en date du 07 septembre 2022 ;

***Considérant :***

- La nécessité d'apporter des modifications et des précisions sur la forme ainsi que sur le fond du règlement intérieur du personnel de la Communauté de communes Thelloise ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

➤ **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur du personnel communautaire dans les conditions reprises ci-dessous :

- Sur la forme :

- refonte de la numérotation des articles afin de les lisser (certains articles avaient été insérer entre 2 déjà existants).  
- amélioration la lisibilité des titres des articles et des sous parties.

- Sur le fond :

**- Article 6 Horaires de travail :**

Il est complété pour une meilleure compréhension des 1 607 h et du temps de travail hebdomadaire. Le paragraphe concernant l'annualisation de certains services est supprimé car les cycles spécifiques ont été arrêtés.

**- Article 10 Télétravail :** a été complété à la suite de la mise en place à partir du 1<sup>er</sup> septembre (délibération du 23 juin).

**- Article 14 Autorisations spéciales d'absence**

Le paragraphe « décès d'un enfant » a été replacé dans les ASA de droit. Des précisions sont apportées dans les conditions de garde d'enfants de moins de 16 ans.

**- Article 15 Formation professionnelle :** a été complété afin de préciser toutes les catégories de formations et les modalités d'application.

**- Article 17 Congés annuels et journées accordées au titre de la récupération du temps de travail :** une précision est apportée concernant l'anticipation de l'organisation des services avant les périodes de vacances scolaires.

- **LE COMPORTEMENT PROFESSIONNEL** : 2 articles ont été ajoutés : Respect des horaires de travail et Sortie pendant les heures de travail.
  - **Article 25 Obligations et déontologie** : un paragraphe sur le cumul d'activités a été ajouté.
  - **Article 27 Interdiction des discriminations** : a été complété.
  - **Article 28 Harcèlement sexuel** : a été complété.
  - **Article 30 Usage privatif des locaux et du matériel** : a été complété.
  - **Article 32 Procédure et sanction disciplinaires** : a été complété, notamment par la procédure adaptée.
  - **Article 38 Hygiène des locaux et du personnel** : ajout d'un paragraphe sur les vestiaires mis à dispositions.
  - **Article 43 Information préalable à l'exercice de droit de grève** : a été complété.
- **FIXE** sa date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération sera rendue exécutoire ;
- **DIT** que le règlement ainsi modifié et dont la révision consolidée est jointe en **annexe**, sera communiqué à tout agent employé ainsi qu'à tout agent en stage à la CC Thelloise.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*